



Le Tronchet, le 05 mai 2020

LETTRE AUX HABITANTS

MODALITES DE DISTRIBUTION DES MASQUES A LA POPULATION

La commune a réceptionné les masques, commandés avec Saint-Malo Agglomération, au prix de 0.92 €. Ce sont des masques non sanitaires, conforme aux normes européennes, lavables et réutilisables.

Afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation, les masques vous sont fournis gratuitement dans des enveloppes individuelles et accompagnés de cette lettre et d'un mode d'emploi.

Conditions d'attribution : Etre habitant de la commune, hors résidence secondaire pour respecter les recommandations du plan de confinement, et sur présentation du livret de famille

Nombre de masque : 1 par personne. Pas d'attribution aux enfants de moins de 10 ans.

**Ce masque est une protection supplémentaire. Il doit être utilisé dans le respect strict des recommandations sur les gestes barrières, de distanciation sociale et dans le cadre des mesures de confinement prises dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.**

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Le Maire,

Pascal BRIAND